

**Association « Les Artistes Scéens »**

Sceaux, le 5 Janvier 2013

Cher(e) adhérent(e),

Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à l' **Assemblée Générale** annuelle de notre association qui se tiendra dans les Salles 2 et 3 des GARAGES (1<sup>er</sup> étage), 20 rue des Imbergères.

En voici la date : **Mardi 5 Février 2013 à 20 H 30** précises. Nous comptons très vivement sur votre présence effective.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral de la Présidente
- Rapport financier du Trésorier
- Rapport des activités 2012 par le Secrétaire
- Confirmation du montant de la cotisation 2013
- Election du Conseil d'Administration de l'Association pour 2013

Les personnes désirant poser leur candidature au Conseil d'Administration sont priées d'adresser une lettre de candidature à la Présidente avant l'A.G.

- Projets pour l'année 2013
- Questions diverses

Nous vous rappelons que, seuls, les membres à jour de leur cotisation sont électeurs et éligibles. Il sera possible de régler sa cotisation sur place, auprès du trésorier ou d'envoyer un chèque de 20 Euros, **à l'ordre des Artistes Scéens**, à Monsieur Henriot (adresse ci-dessous). Pour les couples, le montant de la cotisation est de 30 Euros, au lieu de 40 euros.

Si, toutefois, vous étiez tout à fait empêché(e), pour des raisons graves, de participer personnellement à cette assemblée, nous vous demandons de bien vouloir remplir le pouvoir ci-joint et, soit de le transmettre à une personne de votre choix, qui sera sûrement présente, soit de l'adresser à Madame Henriot (adresse ci-dessous), sans indiquer de nom.

Il sera possible, à l'issue de l'assemblée, si, comme nous l'espérons, il nous reste un peu de temps, de regarder comme chaque mois, quelques travaux que vous pourrez apporter.

Pour le Bureau, la Présidente  
Jacqueline Henriot

.....  
...  
Je soussigné(e).....

Donne à M.....

Pouvoir de me représenter à l'Assemblée Générale 2013 de l'Association des Artistes Scéens

Fait à.....le.....

Signature

(à précéder de la mention : Bon pour pouvoir)